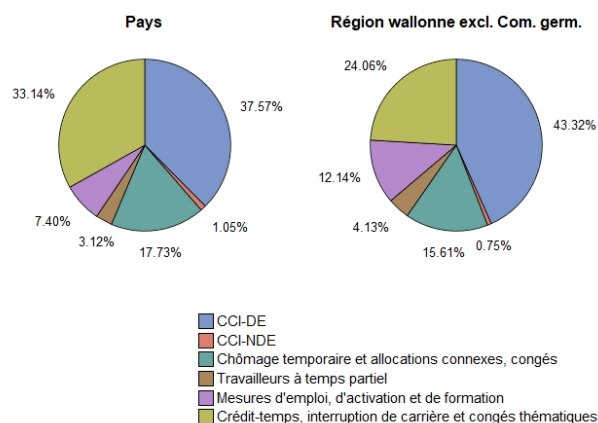


Région wallonne à l'exclusion de la Communauté germanophone



Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	2.303.024	30,7
Assurés contre le chômage (2)	1.136.065	29,3
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	965.974	27,4
Taux du chômage (4)	9,6	

Vision globale 2024	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits) (8)	612.845	40,9%
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (5)	14.522	38,3%
Dossiers litiges achevés (8)	36.038	36,9%
Contrôles achevés (8)	14.031	31,5%
Sanctions notifiées au cours de l'année (6)	19.866	33,3%
Suspensions et exclusions dans le cadre de l'activation du comportement de recherche d'emploi (7)	196	25,6%
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2023	2.281,4	42,1%
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2024	2.324,6	41,6%
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR (8)	179,1	47,2%
Montants récupérés/recus - en millions d'EUR (8)	40,8	42,9%

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2024)			Nombre	% par rap. au pays
Chômeurs indemnisés (CCI-DE et CCI- NDE)	CCI-DE	Après prestations de travail	94.186	40,8
		Après études	14.174	69,9
		Travailleurs à temps partiel volontaire	6.450	36,1
		Chômage avec complément d'entreprise	2.366	43,9
		Allocation de sauvegarde	566	25,9
		Travailleurs d'arts	1.699	20,4
		Hommes	67.735	41,6
		Femmes	51.705	42,4
		Chefs de ménage	32.613	43,0
		Isolés	32.240	40,4
		Cohabitants	54.588	42,2
		Total	119.440	41,9
		CCI-NDE	Travailleurs à temps partiel volontaire	981
	Chômage avec complément d'entreprise		1.021	20,6
	Chômeurs âgés		17	19,2
	Aidants proche (ou dispense pour difficultés sociales et familiales)		47	15,6
		Total	2.066	26,0
Chômage temporaire et allocations connexes, congés	Chômeurs temporaires	41.030	32,1	
	Parents d'accueil	109	26,3	
	Période non rémunérée dans l'enseignement	1.364	49,6	
	Vacances jeunes	477	14,8	
	Vacances senior	22	11,9	
	Congés: soins d'accueil	31	17,2	
Travailleurs à temps partiel	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR	11.180	48,6	
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR	159	42,4	
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droit et AGR: travailleurs d'arts	43	17,0	
	Total	11.382	48,2	
Mesures d'emploi, d'activation et de formation	Programmes d'activation	Activa - réglementation régionale	16.367	78,1
		SINE	2.626	77,8
	Mesures pour travailleurs		74	5,9
	Mesures de formation	Formation professionnelle	8.604	40,8
		Reprise d'études ou suivre une formation (autre que formation professionnelle)	5.529	67,3
	Mesures dans le cadre du développement du statut unique	Allocation en compensation de licenciement	271	23,2
Dispenses d'IDE particulières	Activités à l'étranger		1	29,2
	Activités ALE ou APS		568	61,2
Crédit-temps, interruption de carrière et congés thématiques	Interruption de carrière	Avec allocations	17.995	55,9
		Sans allocations	445	54,1
		Total	18.439	55,8
	Crédit-temps	Avec allocations	17.800	20,5
		Sans allocations	1.590	27,0
		Total	19.390	20,9
	Congés thématiques	Avec allocations	27.451	22,6
		Sans allocations	1.060	25,8
		Assistance médicale	1.193	6,2
		Aidants proches	28	9,5
		Congé parental	27.266	25,8
		Congé pour soins palliatifs	24	7,6
		Total	28.511	22,7

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2024)			Nombre	% par rap. au pays
Attestations (8)	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		6.895	5,0
	Autres attestations		57.254	44,4
	Total		64.149	24,0

(1) Population au 1er janvier 2024 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2023. Ils comprennent:

a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2023 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);

b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2023 (source: ONEM);

c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2023; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).

(3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2023 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).

(4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2024 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2023 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ORPSS pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).

(5) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.

(6) Avertissements, sanctions sans sursis, sanctions avec sursis partiel ou complet pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration ou pour travail ou revenu non déclaré et pour indisponibilité passive.

Du fait de la 6ème réforme de l'état, la compétence décisionnelle relative aux sanctions pour indisponibilité active ou passive a été transférée aux régions. La compétence décisionnelle concernant les sanctions pour chômage volontaire ainsi que les sanctions administratives est restée au niveau fédéral. La région statistique est déterminée en fonction du domicile de la personne sanctionnée sauf pour les sanctions prononcées par les régions. Dans ce cas, la région statistique est celle de l'autorité régionale qui a pris la décision.

(7) Sanctions pour indisponibilité active (voir également note 6).

(8) Communauté germanophone y incluse.